

N/REF : 10/09/2024 13H18 C:013668 I:35386
V/REF : 8/OSTW/1189564/1241429/469
V/Email reçu le Mardi 10/09/2024 à 13H18

ORALIA GIGNOUX LEMAIRE

**2 RUE ALEX.1ER DE YUGOSLAVIE
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : RESIDENCE L'ECHO
506 ROUTE DEPARTEMENTALE 30
38330 ST ISMIER

St Martin-H, le 11 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 506 DEPARTEMENTALE 30 - ST ISMIER - MR COTTE PATRICE
07 68 41 01 50 - BATIMENT B - RDC

MOTIF : INTERVENIR SUR LA POMPE DE RELEVAGE EN EU SUITE A UN SIGNALEMENT DE
MR COTTE PATRICE
LA STATION DE RELEVAGE DES EAUX USEES ETAIT DISJONCTEE CE MATIN
(J'AI REENCLENCHÉ LE COURANT)
MERCI DE FAIRE PASSER L'ENTREPRISE QUI ASSURE LE CONTRAT D'ENTRETIEN
POUR VERIFIER SI UN NETTOYAGE ET CURAGE EST NECESSAIRE OU PAS POUR
JUSTIFIER LA COUPURE DE COURANT INTÉPESTIVE
IL Y A URGENCE, EN CAS DE COUPURE JE RISQUE L'INONDATION DANS MON
LOGEMENT EN CAS DE DEBOREMENT DES EAUX USEES PAR MES WC

Donneur d'ordre : Mme X BECHARD

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 10/09/2024 A 14H00
DEPANNAGE DU POSTE DE RELEVAGE SUITE A L APPEL DE MR COTTE POUR UNE
PANNE
CONTROLE DU POSTE DE RELEVAGE
CONTROLE ISOLEMENT BON
REMISE EN ROUTE DE LA POMPE 1 EN DEFAUT THERMIQUE CONSOMMATION 16 A
APRERS VIDANGE REDECENDUE A 11 AMPERE
NETTOYAGE DES FLOTTEUR ET REMISE EN AUTOMATIQUE

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 11/09/24 à 07H31 Mme X BECHARD

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	H(s)2ème personnel	1	52,47	52,47
TOTAL H.T.				52,47
T.V.A. a 10,00%				5,24
TOTAL T.T.C.En EURO				57,71

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN